



MAIRIE DE FERQUES

31 rue Elisée Clais - 62250 Ferques
Téléphone 03 21 10 23 70 ~ Télécopie 03 21 10 23 71
E-mail : mairie@ferques.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020 COMPTE RENDU

L'An Deux mille Vingt

Le Vingt Neuf Juin à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis JOLY, Maire, en suite de convocation en date du 23 Juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les conseillers municipaux

Madame Marie-Christine ROCK est élue secrétaire.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS.

Mr le Président fait état des délégations du Conseil Municipal conformément à l'Article L2122.23 du C.G.C.T., le Conseil Municipal prend note des décisions.

2. BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2019 du comptable concernant le budget communal.

3. BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019 concernant le budget communal.

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	2 298 181.39 €	1 761 355.44 €	536 825.95 €	1 027 638.70 €	1 564 454.65 €
	Investissement	914 882.17 €	1 797 334.02 €	- 882 451.85 €	24 178.44 €	-858 273.41 €
	Budget total	3 213 063.56 €	3 558 689.46 €	- 345 625.90 €	1 051 817.14 €	706 191.24 €
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		3 213 063.56 €	3 558 689.46 €	- 345 625.90 €	1 051 817.14 €	706 191.24 €

4. BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

Après avoir entendu en séance le rapport le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter cet excédent :

- à la section de fonctionnement pour un montant de 706 191.24 €.
- à la section d'investissement pour un montant de 858 273.41 €.

5. VOTE DES TAUX 2020.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux 2020 soumis par Mr le Maire.

➤ Taux de taxe sur le foncier bâti	12.90 %
➤ Taux de taxe sur le foncier non-bâti	26.89 %
➤ Taux de cotisation foncière des entreprises	22.99 %

6. BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2020.

Après avoir entendu en séance le rapport établi et après en avoir délibéré, sur le budget principal ? LE Conseil Municipal :

ADOpte, par 15 voix Pour et 4 Abstentions (Mmes C. SONZOGNI - A. LEMAIRE, Mrs A. LACHERE - G. SENECHAL), le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	1 600 648.01 €	1 217 673.17 €	2 818 321.18 €	2 097 129.94 €	721 191.24 €	2 818 321.18 €
Investissement	1 494 911.14 €	873 273.41 €	2 368 184.55 €	1 150 511.38 €	1 217 673.17 €	2 368 184.55 €
Total	3 095 559.15 €	2 090 946.58 €	5 186 505.73 €	3 247 641.32 €	1 938 864.41 €	5 186 505.73 €

7. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du comptable concernant le budget annexe Lotissement du Colonel.

8. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019 concernant le budget annexe Lotissement du Colonel.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU COLONEL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	208 592.45 €	114 838.17 €	93 754.28 €	- 3 651.00 €	90 103.28 €
	Investissement	31 366.24 €	20 592.45 €	10 773.79 €	8 633.76 €	19 407.55 €
	Budget total	239 958.69 €	135 430.62 €	104 528.07 €	- 3 651.00 €	109 510.83 €
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		239 958.69 €	135 430.62 €	104 528.07 €	- 3 651.00 €	109 510.83 €

9. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

Après avoir entendu en séance le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter l'excédent de 90 103.28 € en recette de fonctionnement.

10. BUDGET ANNEXE LOT. DU COLONEL : BUDGET PRIMITIF 2020.

Après avoir entendu en séance le rapport et après en avoir délibéré, sur le budget annexe Lotissement du Colonel, le Conseil Municipal :

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement du Colonel, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	15 000.00 €	20 592.45 €	35 592.45 €	96 000.00 €	90 103.28 €	186 103.28 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €
Total	15 000.00 €	20 592.45 €	35 592.45 €	96 000.00 €	130 103.28 €	226 103.28 €

11. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE : COMPTE DE GESTION 2019.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du comptable concernant le budget annexe Lotissement de la Mine.

12. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019 concernant le budget annexe Lotissement de la Mine.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU MONT ST PIERRE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	539 493.27 €	539 493.27 €	0.00 €	271 417.27 €	271 417.27 €
	Investissement	219 460.00 €	539 493.27 €	- 320 033.27 €	- 5 285.91 €	- 325 319.18 €
	Budget total	758 953.27 €	1 078 986.54 €	- 320 033.27 €	266 131.36 €	- 53 901.91 €
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
	Budget total	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		758 953.27 €	1 078 986.54 €	- 320 033.27 €	266 131.36 €	- 53 901.91 €

13. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE : AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

Après avoir entendu en séance le rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter l'excédent à la section de fonctionnement pour un montant de 271 417.44 €.

14. BUDGET ANNEXE LOT. MT ST PIERRE : BUDGET PRIMITIF 2020.

Après avoir entendu en séance le rapport et après en avoir délibéré, sur le budget annexe Lotissement de la Mine et du Mt St Pierre, le Conseil Municipal :

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du budget annexe Lotissement du Mont St Pierre, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Fonctionnement	40 000.00 €	811 417.44 €	851 417.44 €	0.00 €	851 417.44 €	851 417.44 €
Investissement	0.00 €	905 319.18 €	905 319.18 €	93 901.74 €	811 417.44 €	905 319.18 €
Total	40 000.00 €	1 716 736.62 €	1 756 736.62 €	93 901.74 €	1 662 834.88 €	1 756 736.62 €

15. PRIME EXCEPTIONNELLE COVID.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE du versement d'une prime exceptionnelle modulée comme suit en fonction de la durée de la mobilisation des agents :

- Taux 1 : De 1 à 5 jours 50.00 €
- Taux 2 : De 6 à 10 jours 200.00 €
- Taux 3 : De 11 à 20 jours 350.00 €
- Taux 4 : De 21 à 29 jours 500.00 €
-

16. MODIFICATION MONTANT CHEQUES DEJEUNERS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'augmenter la valeur faciale des chèques déjeuners à 4.00 € avec un maximum de 16 chèques par mois et une prise en charge employeur de 60% à compter du 1^{er} Juillet 2020.

17. REMBOURSEMENTS LOCATIONS DE SALLES.

Suite à la situation d'urgence sanitaire, la commune a décidé de fermer l'accès aux salles des fêtes jusqu'au 15 Août 2020. Il est donc nécessaire d'effectuer le remboursement des arrhes sur les réservations, la délibération 2009 - 21 ne prévoyant pas ce type d'aléa.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'autoriser Mr le Maire à effectuer les remboursements des réservations concernées par cette fermeture.

18. ACCEPTATION SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

La commune a reçu l'accord par le Conseil Départemental de la demande de subvention concernant des travaux de rénovation acoustique et thermique de la cantine scolaire.

Cette subvention s'élève à 25% H.T. du montant des travaux qui s'élève à 21 549.93 € H.T., c'est-à-dire 5 387.00 €.

Les travaux étant achevés, il est demandé à la commune d'accepter la subvention et ses conditions. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la subvention du Conseil Départemental.

19. ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES CCT2C : LOCATION OU ACHAT DE MATERIEL D'IMPRESSION NUMERIQUE.

L'assemblée est sollicitée afin d'autoriser Mr le Maire à adhérer et à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement d'un groupement d'achat de commandes concernant la location ou l'achat de matériel d'impression numérique.

Ce groupement de commande a pour but d'obtenir les meilleurs prix et diminuer les coûts de gestion dans le cadre de futures locations ou achats de matériels d'impression numérique.

Il est demandé aux membres présents :

- D'autoriser Mr le Maire à adhérer au groupement de commande
- D'accepter les termes et de signer la convention constitutive de groupement annexée à la présente délibération ainsi que les éventuels avenants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la ci-dessus.

20. ELECTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Mr le Maire informe l'assemblée que vu l'article L1411-5 II du CGCT, et considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Après dépôt des listes de candidatures :

Liste 1 :

Titulaire :

- * FALEMPIN Guillaume
- * BECUWE Romain
- * SONZOGNI Claire

Suppléants

- * BOUTROY Anne-Sophie
- * CARBONNIER Nathalie
- * LACHERE Arnaud

Liste 1 : 19 Voix

Les candidats de la liste 1 ci-après ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin proportionnel au plus fort reste sont proclamés élus

21. PROPOSITION A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

M. le Président soumet à l'assemblée la liste des vingt-quatre noms qui sont à proposer au Directeur des Services Fiscaux pour la constitution de la Commission Communale des Impôts directs.

Il est donc soumis la liste suivante qui est acceptée à l'unanimité :

Titulaires :

CARBONNIER Nathalie
FALEMPIN Guillaume
BOUTROY Anne-Sophie
CARON Yves
GAVOIS Jean-Marc
SONZOGNI Claire
BECUWE Romain
DEDISSE Yvon
MIELLOT Jean
LAMBERT José
LANDRON Jean-Paul
POULAIN Olivier

Suppléants :

ROCK Marie-Christine
DELLERIE Karine
FINANCE Christian
POLY Xavier
DESCHAMPS André
LACHERE Arnaud
HIBERT Katy
BERQUEZ Jean-Luc
CALONNE Nicolas
BAY Ludivine
JOLY Romuald
RAIMOND Alain

22. DESIGNATION DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, la candidature de Mme Marie-Christine ROCK en tant que représentant de la commune à l'assemblée du territoire.

23. SIGNATURE CONTRAT COLOS 2020 AVEC LA CAF.

Après avoir oui le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer la convention colos, ainsi que les différents avenants à venir, avec la CAF de Calais pour la période 2020 - 2021.

24. SIGNATURE CONVENTION CO-FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES : PROJET JEUNESSE RENFORCE.

Mme L. BAY, rapporteur, informe l'assemblée d'une nouvelle convention proposée par la CAF de Calais concernant le cofinancement d'un projet jeunesse renforcé dans le cadre des Fonds Publics et Territoires.

Après avoir oui le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer ladite convention, ainsi que les différents avenants à venir, avec la CAF de Calais.

25. SIGNATURE CONVENTION CO-FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES : PERMIS CONDUIRE A 500.00 €.

Mme L. BAY, rapporteur, informe l'assemblée d'une nouvelle convention proposée par la CAF de Calais concernant le cofinancement du permis pour les jeunes avec un reste à charge de 500.00 € dans le cadre des Fonds Publics et Territoires.

Après avoir oui le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer ladite convention, ainsi que les différents avenants à venir, avec la CAF de Calais.

26. RENOUELEMENT DU CME ET DU CMJ EN NOVEMBRE 2020.

Il est donc proposé aux membres présents de :

- Renouveler le Conseil Municipal des Enfants en novembre 2020 pour 7 sièges
- Renouveler le Conseil Municipal des Jeunes en Décembre 2020 pour 7 sièges
- D'allouer un budget de 5 000.00 € pour les 2 dispositifs à compter de 2021 et de l'inscrire au budget enfance jeunesse.

Après avoir ouï le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à mettre en place les propositions.

27. AUTORISATION AU MAIRE A RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS.

Pour un bon fonctionnement des services, il est demandé aux membres présents d'autoriser le Maire à recruter à procéder à ces types de recrutements :

- Accroissement temporaire d'activité (3.1 1°)
- Accroissement saisonnier d'activité (3.1 2°)
- Gestion de projet ou opération identifié (3.2)

Après avoir ouï le Rapporteur, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à mettre en place ce type de recrutements afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

28. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme il a été proposé par Mr le Maire.

CREATION	SUPPRESSION
Adjoint du Patrimoine 1 Poste à Temps non Complet 17.5/35ème	Adjoint du Patrimoine 1 Poste à Temps non Complet 15/35ème

29. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE EN PERIODE ESTIVALE.

Il est proposé à l'assemblée de modifier les horaires d'ouverture de la mairie pour la période du lundi 06 Juillet 2020 au vendredi 14 Août 2020.

Il apparait que la charge de travail de l'accueil est en diminution durant l'été et permettrait aux agents d'organiser leur travail au mieux pendant cette période de congés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le mode fonctionnement proposé par Mr le Maire.

30. DIVERS.

Sujets abordés :

- Ramassage des poubelles jeunes toutes les 3 semaines
- Ramassage des déchets verts par la commune
- Courrier d'une habitante transmis aux conseillers municipaux
- Délivrance de permis de construire sans passage par le service ADS
- Article de la CCT2C sur le Pour Vous Dire
- Page pour l'opposition sur le Pour Vous Dire

Affiché en Mairie le 03 Juillet 2020